



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-10**

L'an deux mille vingt et un,
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 26 mars 2021
Date d'affichage : Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2020, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		120 683.16		604 156.03
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	880 951.16	1 417 950.90	781 608.84	1 093 746.31
TOTAUX	880 951.16	1 538 634.06	781 608.84	1 697 902.34
RÉSULTAT DE CLÔTURE		657 682.90		916 293.50

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2021

Application agréée F.legalite.com

99_DE-062-216209080-20210409-2021_16-DE

L'excédent de fonctionnement 657 682.90€ sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 1068	290 000€
AU COMPTE 002	367 682.90€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

Jean-Michel DEGRENOY



Certifié et rendu exécutoire le : 15 AVR. 2021

J. Jauré
Jean-Michel DEGRENOY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203080-20210409-2021_10-DE